

NEXANS

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers de DH)

A C T I F		Clôture 31/12/16 Net	Clôture 31/12/2015 Net
I	* ACTIF IMMOBILISE	203 092	217 676
	* Ecart d'acquisition	-	-
	* Immobilisations incorporelles	1 390	1 772
	* Immobilisations corporelles	187 639	201 995
	* Immobilisations financières	14 063	13 910
	* Titres mis en équivalence	-	-
II	* ACTIF CIRCULANT	1 038 125	1 054 064
	* Stocks et en cours - nets	260 175	261 953
	* Clients et comptes rattachés - nets	564 841	615 844
	* Autres créances et comptes de régularisation	193 114	176 268
	* Valeurs mobilières de placement	19 996	-
III	* DISPONIBILITES	76 468	91 296
	Total de l'actif	1 317 685	1 363 036

P A S S I F		Clôture 31/12/16 Net	Clôture 31/12/2015 Net
I	* CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)	691 216	690 617
	* Capital	224 352	224 352
	* Primes	-	-
	* Réserves et reports à nouveau consolidés	449 073	438 012
	* Résultat net consolidé de l'exercice - Part du Groupe	16 815	26 766
	* Autres	975	1 487
II	* INTERETS MINORITAIRES	17 263	15 095
	* Réserves des minoritaires	13 849	13 928
	* Résultat net des minoritaires	3 414	1 168
III	* PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	3 400	3 239
IV	* DETTES	605 806	654 085
	* Emprunts et dettes financières - Court Terme	98 291	67 481
	* Fournisseurs et comptes rattachés	360 017	436 107
	* Autres dettes et comptes de régularisation	147 498	150 497
	Total du passif	1 317 685	1 363 036

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (HORS TAXES) CONSOLIDE

N A T U R E		Clôture 2016 31/12/16	Clôture 2015 31/12/2015
*	Chiffre d'affaires	1 568 293	1 698 047
*	Autres produits d'exploitation	19 828	22 457
*	Achats consommés	1 172 704	1 319 214
*	Charges de personnel	147 308	136 515
*	Autres charges d'exploitation	151 960	140 527
*	Impôts et taxes	4 411	4 579
*	Dotations d'exploitation	49 148	54 007
*	Résultat d'exploitation	62 590	65 662
*	Charges et produits financiers	-13 920	-8 939
*	Résultat courant des entreprises intégrées	48 670	56 723
*	Charges et produits non-courants	-17 085	-14 287
*	Impôts sur les bénéfices courants	17 445	15 374
*	Impôts sur les bénéfices différés (en consolidation)	-6 090	-871
*	Total impôts sur les résultats	11 356	14 503
*	Résultat net des entreprises intégrées	20 229	27 934
*	Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mise en équivalence	-	-
*	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
*	Résultat net de l'ensemble consolidé	20 229	27 934
*	Intérêts minoritaires	3 414	1 168
*	Résultat net (Part du groupe)	16 815	26 766
*	Résultat net (part du Groupe) par action	7,49	11,93

ATTESTATION

FIDUMAC		pwc	
89, Rue Chaouia 20090 Casablanca		35, Rue Aziz Bellal 20330 Casablanca	
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE NEXANS MAROC S.A			
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016			
<p>Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés du Groupe NEXANS MAROC S.A, comprenant le bilan et le compte de produits et de charges consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ainsi qu'une sélection de notes annexes. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 708 479 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 20 229 KMAD.</p> <p>Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et du compte de produits et de charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.</p> <p>Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe NEXANS MAROC S.A. arrêtés au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.</p>			
Casablanca, le 27 mars 2017		Les Commissaires aux Comptes	
 Mohamed Touhah Associé		PwC Maroc  PwC Maroc SARL 35, Rue Aziz Bellal, Maroc 20330 - Casablanca T: +212 (0) 522 98 98 00 - Fax: +212 (0) 522 23 88 70 RC: 1598167 - TP N°: 35772761 BO: 1598167/05/05 Lella Sijoumassi Associée	

NOTES ANNEXES : PRINCIPES COMPTABLES, PERIMETRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION AU 31/12/2016

I - PERIMETRE, METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

- Au 31 Décembre 2016, le périmètre de consolidation de Nexans Maroc est composé des cinq sociétés suivantes :
- Nexans Maroc, société consolidante;
 - Sirmel, société de droit Marocain et filiale à 84, 83 % de Nexans Maroc;
 - Sirmel Sénégal, société de droit sénégalais et filiale de Sirmel à 51, 00 % ;
 - Tourets et Emballages du Maroc (T.E.M.), filiale à 100 % de Nexans Maroc ;
 - COPREMA s.a.r.l., société immobilière et filiale à 99,90 % de Nexans Maroc.

Ces quatre dernières filiales sont toutes sous contrôle exclusif de Nexans Maroc et leur consolidation a été effectuée par intégration globale.

Exclusions du périmètre :

Les autres filiales et participations énumérées ci-après, ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation, soit parce que Nexans n'exerce aucune influence (Les Câbleries du Sénégal) ou certaines sont en cours de dissolution (le cas des filiales CGMB, MANELERG et CGMS) ou que leurs données comptables (bilans et chiffres d'affaires) ne sont pas assez significatives par rapport aux comptes consolidés de Nexans Maroc (le cas des participations IMOUKA, et Nexans Côte d'Ivoire) :

- CGMB (59, 65 %)
- MANELERG (99, 50 %)
- CGMS (99, 99 %)
- IMOUKA (16, 67 %)
- Les Câbleries du Sénégal (18, 60 %)
- Nexans Côte d'Ivoire (41, 00 %)

II - REGLES DE CONSOLIDATION :

• Méthodes d'évaluation et de présentation :

Les comptes individuels des sociétés consolidées sont établis ou retraités conformément aux dispositions de la loi comptable marocaine en vigueur n° 9/88.

Cependant, les retraitements de consolidation sont effectués d'une part, suivant la méthodologie préconisée par le Conseil National de la Comptabilité, dans son Avis n° 5, émis le 26/05/2005, et d'autre part, en cohérence avec certaines règles et choix retenus dans le cadre de la consolidation du groupe Nexans France effectuée selon les normes internationales IFRS lorsque ces derniers sont compatibles avec les principes comptables applicables au Maroc. Les principales méthodes et règles d'évaluation sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition ou de production amorti sur la durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations.
Immobilisations financières	
Prêts et créances immobilisées	Montant nominal
Titres de participation	Prix d'achat, à l'exclusion des frais d'acquisition.
Corrections de valeur	Si la valeur d'inventaire estimée est inférieure à la valeur d'entrée
Stocks	
Evaluation à l'entrée	Coût d'acquisition et coût de production
Correction de valeur	Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée (obsolescence, rotation...)
Créances clients	
Evaluation à l'entrée	Montant nominal
Correction de valeur	Créances impayées faisant l'objet de recours judiciaire ou présentant un risque de non recouvrement probable.
Impôt différé	Conformément à l'Avis N°5 du CNC.
Modalités de calcul du résultat par action	Résultat Net part Groupe divisé par le nombre d'actions

• Principaux retraitements :

1 - Traitement des écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition négatifs dégagés, à fin 2002 pour Sirmel et à fin 2004 pour T.E.M, ont fait l'objet d'un amortissement intégral à la clôture de l'exercice 2005.

Un écart d'acquisition négatif enregistré également en 2006, suite à l'acquisition de nouveaux titres Sirmel, a fait l'objet du même traitement. Le goodwill dégagé sur les titres de COPREMA à fin 2008 a été intégralement amorti en 2009. Le badwill réalisé en 2012 sur les titres de Sirmel Sénégal a été enregistré pour sa totalité en résultat non courant de l'exercice.

2 - Retraitement des immobilisations en non-valeurs :

Les charges à répartir sur plusieurs exercices ont été annulées aussi bien au bilan qu'au niveau du poste des dotations aux amortissements du C.P.C.

3 - Elimination de la marge brute bénéficiaire sur stock intra-groupe :

Au bilan consolidé, les stocks ont subi une diminution à raison de la marge brute intra-groupe, dont la variation a été enregistrée en résultat, après constatation des impôts différés y afférents.

4 - Ecart de conversion :

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier. Ainsi, les gains et pertes, latents et réalisés, liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de produits et charges en résultat financier.

5 - Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés à la fois sur les retraitements de consolidation ayant un impact sur les résultats, ainsi que sur les différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal, constatées au niveau des comptes sociaux individuels.